

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 27 septembre 2024
Délibération n°5

L'An deux mille vingt-quatre le vingt-sept septembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le dix-neuf septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard - PRAT Christelle - GIRAUD Matthieu

Absents :

Procurations : BARONNAT Bernard à ADISSON Franck - MOUGIN Rémi à GRANET Alice - VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle - MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL (M 57) : DECISION MODIFICATIVE N°5

Madame le maire présente au conseil la décision modificative n°5 du budget principal de la collectivité portant sur les mouvements comptables suivants :

En fonctionnement et investissement

Mouvements de crédits nécessaires aux régularisations comptables suivantes :

- Intégration dans l'actif du budget principal des biens meubles nécessaires à l'exercice de la compétence ski de de fond, cédés à titre gracieux par la communauté de communes du Pays des Ecrins ;
-
- Cession à titre gracieux ou onéreux d'une partie de ces actifs à la commune de Freissinières, comme suit :
 - o Cession à titre gracieux d'une dameuse ;
 - o Cession à titre onéreux d'une motoneige ;
- Intégration des frais d'études et procédures relatifs à l'instauration de servitudes dites « loi montagne » sur le domaine alpin, réalisées antérieurement par les communes historiques de Vallouise et Pelvoux ;
- Intégration des frais d'études et procédures relatifs à l'élaboration du schéma directeur de l'eau potable de la commune historique de Pelvoux ;
- Inscription de crédits relatifs au reversement d'un excédent exceptionnel du budget annexe de l'eau ;
- Augmentation des crédits inscrits aux chapitres 021 et 023, nécessaire à l'équilibre de ces opérations ;

Les virements de crédits proposés sont les suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	66 603,14 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	66 603,14 €	0,00 €	0,00 €
D-6751 : Valeurs comptables des immobilisations cédées (hors ASA)	0,00 €	11 171,41 €	0,00 €	0,00 €
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	115 459,18 €	0,00 €	0,00 €
R-773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 294,46 €
R-7761 : Différences sur réal. (négatives) reprises au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 671,41 €
R-77681 : Neutralisation des amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115 459,18 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	126 630,59 €	0,00 €	147 425,05 €
R-75861 : Excédents reversés - Régies avec seule autonomie financière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 308,68 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 308,68 €
R-7751 : Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	193 233,73 €	0,00 €	193 233,73 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 603,14 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 603,14 €
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €
D-192 : Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00 €	7 671,41 €	0,00 €	0,00 €
D-198 : Neutralisation des amortissements	0,00 €	115 459,18 €	0,00 €	0,00 €
D-2088 : Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	24 294,46 €	0,00 €	0,00 €
R-2182 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 171,41 €
R-28041411 : Amort. subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115 459,18 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	147 425,05 €	0,00 €	126 630,59 €
D-204411 : Subv. nature org. publics - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	115 459,18 €	0,00 €	0,00 €
R-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115 459,18 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	115 459,18 €	0,00 €	115 459,18 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 362,12 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 862,12 €
D-202 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	0,00 €	68 170,80 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	68 170,80 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	331 055,03 €	3 500,00 €	334 555,03 €
Total Général		524 288,76 €		524 288,76 €

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

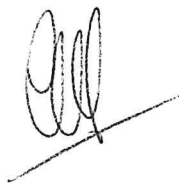
Vu l'article D.2342-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** la décision modificative n°5 sur le budget principal de la commune ;
- **Autorise** madame le Maire à procéder au virement de crédits prévu par la présente décision modificative ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales